



PEDT – Plan Mercredi de Corbas 2018 – 2021

I - PORTEURS DE PROJET

Dominique BABE,
Maire-Adjointe à l'éducation et aux politiques éducatives
Place Charles Jocteur
69960 CORBAS
04.37.25.19.59
d.babe@ville-corbas.fr

II - TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNES

Périmètre concerné : la commune de Corbas

Etablissements scolaires : (effectifs de la rentrée scolaire 2018-2019)

Groupe scolaire Marie Curie – adresse

- effectif maternelle 2018/2019 : 145 élèves
- effectif élémentaire 2018/2019 : 260 élèves

Groupe scolaire Jean Jaurès – adresse

- effectif maternelle 2018/2019 : 140 élèves
- effectif élémentaire 2018/2019 : 279 élèves

Groupe scolaire Jacques Prévert – adresse

- effectif maternelle 2018/2019 : 126 élèves
- effectif élémentaire 2018/2019 : 261 élèves dont 12 ULIS

A noter qu'un collège est implanté sur la commune et couvre le territoire communal.
Les lycées de destination des corbasiens sont implantés sur 3 communes environnantes.

Aucun établissement scolaire primaire privé n'est implanté sur la commune. Cependant, environ 25 % des CM2 s'orientent ensuite vers des établissements secondaires privés des communes avoisinantes.

Établissement extrascolaire 3 – 12 ans :

Le Centre de Loisirs municipal *Les Alouettes*

- Capacité d'accueil maximum : 220 enfants

Public concerné (scolaire – péri soir – péri mercredi)

au d

Niveau	Nombre d'enfants scolarisés	Effectif Garderie matin	Effectif Midi	Effectif Soir	Effectif Mercredi
Maternelle	411	41	187	79	57
Elémentaire	800	96	442	207	101

III - DURÉE DU PROJET

Le présent projet est élaboré pour une durée de 3 ans, révisable annuellement par avenant. Chaque année, il fera l'objet d'une évaluation qui sera examinée par le comité de pilotage PEDT – PEL (CEL, CLAS et REAAP). Le PEDT pourra être amendé à l'issue de cette évaluation.

IV – PILOTAGE ET COORDINATION

La coordination

De manière générale, elle est assurée par la Direction Éducation Jeunesse et Sports de la ville de Corbas, en lien étroit avec l'Éducation Nationale, la DRDJSCS et la CAF.

- Coordonnateur PEDT :
Sandrine Van Nieuwenhuysse – Mairie de Corbas – 0437251959 – dejs@ville-corbas.fr
- Cette coordination s'articule avec la coordination Enfance Jeunesse déployée dans le cadre du CEJ qui porte notamment sur les différents ALSH concernés par le PEDT ainsi que sur la formation des animateurs.
- La coordination du PEDT s'étend aujourd'hui au Plan mercredi

Le comité de pilotage

Cette instance correspond au comité de pilotage actuel du PEDT – PEL (CEL, CLAS & REAAP)

Composition :

- × Les élus de la commune : Le maire, les adjoints aux politiques éducatives, à la petite enfance, à la jeunesse, au sport, à la culture, à la vie associative.
- × Les techniciens de la commune : la direction EJS, le service Éducation (chef de service – responsable enfance), le service Jeunesse, le service des Sports et un représentant des acteurs Culturels.
- × L'Éducation Nationale (EN) : l'Inspectrice, les trois directeurs d'école (ou suppléants), la principale du collège et DDEN
- × La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)
- × La CAF
- × Les représentants de parents d'élèves (1 représentant de chaque fédération et un suppléant par groupe scolaire)
- × Les associations corbasiennes : la représentation est encore à définir

Fréquence minimum de rencontre

- × au moins 1 fois par an et à la demande du comité technique
- × Fréquence cible : 3 fois par an

Missions

- * Définir les grandes orientations et objectifs du PEDT – Plan Mercredi
- * Veiller à la bonne mise en œuvre du PEDT – Plan Mercredi
- * Valider et suivre les actions
- * Identifier et analyser les problématiques
- * Évaluer et faire évoluer le projet

Le comité technique

Composition

- * La commune : le coordonnateur CEL/PEDT, un responsable de la DEJS
- * L'EN : l'IEN
- * La DRDJSCS
- * La CAF

Fréquence minimum de rencontre

- * En fonction du besoin, par exemple après la rentrée pour réajuster et en fin d'année pour l'évaluation.

Missions

- * Veiller au suivi des orientations définies par le comité de pilotage
- * Préparer les comités de pilotage
- * Suivre et animer le partenariat et l'évaluation du projet

Les commissions de suivi : une par groupe scolaire

Au vu du bénéfice des rencontres de concertation lors de la préparation de la réforme en 2014, il apparaissait primordial de maintenir un espace de travail au niveau opérationnel, dans chaque école. Pourtant, les équipes prises par l'organisation quotidienne ont rencontré des difficultés à les organiser. Leur relance est souhaitée pour faciliter la concrétisation des objectifs du PEDT-Plan Mercredi.

NB : Cet espace peut être remplacé par d'autres instances telles que les conseils de cycle auxquels les responsables animation peuvent participer.

Composition

- * enseignants + directeur
- * animateurs référents + animateur permanents
- * Selon le besoin, les ATSEMS et autres personnels scolaires

Fréquence

- * En fonction du besoin, a minima une à deux fois par an ; idéalement trimestrielle.

Missions

- * Suivi, régulation et interpellations réciproques sur le fonctionnement, le projet, les parcours éducatifs ou les enfants.

V – ETAT DES LIEUX

La synthèse des caractéristiques de la population scolaire

Classe d'âge, nombre d'élèves en retard, principaux besoins repérés par les équipes pédagogiques..)

Cette partie sera complétée dans le cadre d'un travail ultérieur avec les partenaires de l'Education Nationale, suite à l'analyse des évaluations CP et 6ème réalisées à la rentrée 2018 :

Exemples d'indicateurs que nous étudierons : public féminin masculin, taux de maintien dans les écoles, taux de saut de classe, CSP des familles, évaluation des élèves de CP et de 6ème : quels sont les champs sur lesquels l'animation peut contribuer à faire progresser les enfants, etc.

La demande, les besoins actuels

Corbas connaît une proportion importante de familles dont les deux parents travaillent, qui plus est, en dehors de la commune. A ce titre, les besoins de garde sont particulièrement importants, tant sur le plan du nombre que de l'amplitude horaire.

Concernant les besoins éducatifs, nous avons à ce jour peu d'éléments concrets et quantifiés dans ce domaine, si ce n'est une préoccupation des familles exprimée auprès de la communauté éducative : la demande d'aide aux devoirs ainsi que d'activités « éducatives » est très présente.

Cependant, une partie des parents privilégie la prise en compte du rythme de l'enfant, « le temps périscolaire est rarement choisi par l'enfant et correspond à un besoin de garde des familles. Il ne doit pas être contraignant ni refaire l'école ». Une des demandes porte ainsi sur un accueil « bienveillant », qui permette à l'enfant de se reposer, de respecter son propre rythme, malgré la nécessité de rester dans l'enceinte de l'école en temps périscolaire (accueils des soirs d'école).

Il faut enfin noter que de nombreux enfants sont déjà inscrits dans des activités péri ou extra-scolaires organisées par des associations locales ou d'autres services publics. Et ce, dans le champ sportif, culturel ou éducatif.

Au regard de ces éléments, la ville de Corbas a choisi de maintenir son ambition de qualité de ses accueils. S'il est vrai que ces temps sont souvent un temps non choisis par l'enfant, le projet mis en œuvre doit pouvoir transformer cette situation en une réelle opportunité éducative et de sociabilité positive.

VI – L'ORGANISATION

(voir annexes 2 & 3 : Projet Pédagogique Périscolaire soir et Projet Pédagogique des Mercredis)

Un rythme de la semaine pensé globalement

Afin de donner corps à l'objectif de continuité et de cohérence des temps de l'enfant, le PEDT a été étendu à l'accueil du mercredi et couvre ainsi la semaine d'école.

L'organisation de la semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h30					
8h30 - 11h30					
11h30 - 13h30					
13h30 - 16h30					
16h30 - 18h					

Temps scolaire

Suite à l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves et la concertation avec les enseignants en décembre 2017, la semaine d'école est repassée à 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Les horaires d'école sont actuellement 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30.

3 Accueils collectifs de mineurs déclarés à la DRDJSCS

Les accueils périscolaires midi et soir sont déclarés en ALSH (une déclaration par groupe scolaire) et sont organisés dans les enceintes scolaires. Certaines activités se déroulent dans des bâtiments annexes.

Accueil périscolaires non déclarés

La garderie périscolaire du matin est le seul temps d'accueil collectif qui n'a pas été déclaré en accueil de loisirs.

1 Accueil collectif de mineurs déclaré à la DRDJSCS

L'accueil du mercredi est déclaré en ALSH (une seule déclaration) et est organisé aux Alouettes, le bâtiment dédié à l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, implanté au cœur du parc de loisirs de la commune.

NB : Un Accueil de loisirs extrascolaire est organisé toute l'année durant les vacances (sauf le jour de la prérentrée et éventuellement quelques ponts).

L'organisateur est le Centre de loisirs municipal « Les Alouettes »

Les accueils périscolaires

L'accueil des enfants s'inscrit avant tout dans le respect de la réglementation et des conditions de sécurité.

Les accueils de loisirs sont déclarés à la DRDJSCS, agréés par la PMI, soumis à vérification de l'honorabilité des intervenants et respectent un taux d'encadrement et un taux de personnel qualifié.

Les sites d'accueil des enfants étant différents, et l'amplitude des temps d'ouverture au public étant très large, le choix a été fait de maintenir des déclarations d'accueil de loisirs distinctes. Cela n'entame en rien la volonté d'une cohérence globale et d'une continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Les taux d'encadrement

Par souci de conserver une offre qualité, la commune tend à maintenir le taux d'encadrement du périscolaire du mercredi à 1 pour 8 pour les moins de 6 ans et à 1 pour 12 pour les plus de 6 ans.

De même, elle tend à maintenir le taux d'encadrement du périscolaire des jours d'école à 1 pour 16 le matin et 1 pour 18 le midi et soir pour l'élémentaire, et à 1 pour 10 le taux d'encadrement des maternelles.

L'équipe d'animation

L'équipe est composée de 8 permanents d'animation et s'étoffe, en fonction du besoin, de personnels vacataires. Les animateurs sont rattachés au secteur Enfance et interviennent dans l'ensemble des accueils de loisirs organisés par la commune. Cette organisation a vocation à constituer un service et un projet pédagogique unique pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants.

L'équipe encadrante permanente ainsi qu'une grande partie des intervenants vacataires est ainsi commune aux différents temps périscolaires et extrascolaires.

Le plan de formation annuelle ...

prévoit des formations BAFA ainsi que des formations collectives (PSC1, pédagogiques..). Une session approfondissement de « BAFA Local » est organisée chaque année par la commune et permet de proposer une formation de perfectionnement sur un thème jugé utile (exemple : petite enfance ; grands jeux collectifs, etc.)

Des intervenants extérieurs ...

De nombreuses associations locales interviennent en temps périscolaires, ainsi que des services municipaux.

Ils sont accueillis sur des projets, soit parce qu'il possèdent des compétences dans des domaines complémentaires aux champs de compétences des animateurs soit pour permettre de faire connaître aux enfants les acteurs locaux.

Et des cycles découvertes ...

sont organisés dans les accueils de loisirs du soir. Le principe répond aux ambitions originelles du PEDT. Ils ont pour objectif de sensibiliser les enfants à une pratique culturelle, artistique, sportive ou encore corporelle.

Si des animateurs peuvent en proposer, les associations locales sont les acteurs privilégiés de ces cycles. L'enjeu étant aussi de créer des passerelles vers les associations locales.

Les locaux et le matériel

Les accueils périscolaires organisés dans les enceintes scolaires donnent lieu à un partage des locaux et du matériel. Les bonnes pratiques et règles communes sont formalisées dans une charte de partage des locaux cosignée par le maire et l'Inspectrice de l'Education Nationale et remise à chaque intervenant (enseignant, animateur, ATSEM, association, ..).

L'accueil périscolaire du mercredi se déroulant dans un espace dédié, il n'a pas été utile d'engager la même démarche.

Les transitions entre temps scolaire et périscolaire

Tout comme pour les locaux et le matériel, la question de la transition entre temps scolaire et périscolaire ne se pose que les jours d'école et non le mercredi.

Cette transition avait été travaillée très fortement lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014. Le retour à la semaine de 4 jours d'école s'accompagnant d'une baisse des effectifs d'enfants restant en périscolaire, la charge de cette question s'est atténuée.

Pour autant, les enjeux de sécurisation des départs de l'école et de climat général sont tels que le suivi de cette organisation reste traitée comme une priorité.

VII - LES MODALITÉS D'ACCÈS, D'INFORMATION DES FAMILLES ET LA TARIFICATION

Admissions et pré-inscriptions aux accueils

- x Les admissions aux différents accueils se font à la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports durant la période annuelle (mai -juin) habituelle. Une pré-inscription aux accueils périscolaires des matins, soirs, mercredis et à la cantine (temps méridien) se fait en même temps.
- x Avec la mise en place du Portail familles à la rentrée 2018, les modalités de renouvellement d'admission annuelle devraient être fortement simplifiées. La première admission dans le service continuera à se dérouler dans le cadre d'un accueil physique afin de nouer le contact avec les parents et prendre le temps de présenter les différents accueils et leur projet. Mais, ensuite, l'objectif du service Education Jeunesse est de simplifier les démarches administratives des parents en leur permettant de les réaliser à partir de chez eux.
- x A noter que la pré-inscription aux différents accueils n'indiquera que les jours choisis et les créneaux horaires retenus. Le choix de l'activité en tant que telle (cycle découverte, projet, activité spontanée, espace de travail) sera vu directement avec les enfants, à la rentrée scolaire pour les accueils des jours d'école et en début de cycle pour l'accueil des mercredis.

Inscriptions aux cycles de découverte des soirs et projets des mercredis, à l'espace de travail et aux activités proposées dans le cadre des espaces aménagés.

- x L'inscription aux cycles de découvertes et aux projets se fait par les enfants, directement auprès des animateurs. Concernant les activités les jours d'école, une demande d'autorisation est ensuite transmise aux parents avant de confirmer les inscriptions des enfants.
NB : pour les élèves de maternelle, l'inscription sera directement proposée aux parents.
- x L'inscription aux animations spontanées et à l'espace de travail (pour le périscolaire du soir) se fait le soir même par les enfants, sur place, auprès des animateurs.

Tarification.

- x Les différents accueils donnent lieu à une tarification spécifique, à la séance et modulée selon le Quotient familial.
- x Afin de faciliter le retour à la maison ou la pratique d'autres activités, le mercredi est découpé en plusieurs séquences : matin – repas et après midi. L'inscription est alors possible sur les trois séquences comme sur une seule. Le tarif varie en conséquence.

Information aux familles.

- x L'équipe d'accueil de la Direction Éducation Jeunesse et Sports ainsi que le site internet de la ville (avec accès au Portail familles) sont les sources permanentes d'information. En complément, une communication régulière leur est adressée par mail, selon l'activité du service ou l'évolution du fonctionnement.
- x Des réunions de présentation des accueils périscolaires matin/midi/soir d'école sont proposées aux familles, par école, après chaque rentrée scolaire.
- x Des rencontres avec les parents sont proposées aux Alouettes pour l'accueil du mercredi. Celles-ci peuvent prendre la forme de journées portes ouvertes incluant

une visite ou un temps plus formel de réunion d'information et d'échange. La participation étant à ce jour assez faible, la formule est encore en réflexion.

- ✗ L'accueil des familles au service administratif lors de la première admission de leur enfant est aussi l'occasion de leur présenter les différents services dans leur projet global.

VIII – LES OBJECTIFS PARTAGES PAR LES PARTENAIRES

Ces objectifs ont été coconstruits par les différents partenaires du PEDT. Ils sont transversaux et s'appliquent tout autant aux temps périscolaires des jours d'école qu'aux mercredis.

Les préalables

« L'essentiel est que l'enfant se sente bien ; il s'agit souvent d'un temps non choisi pour lui ».

- ✗ La première fonction de l'accueil périscolaire est de répondre au besoin de garde des familles.
- ✗ Ces accueils doivent donc avant tout se faire dans le respect du rythme de l'enfant (journée et semaine ; âge et conditions physique, ..).
Pour cela, des règles de départ sont posées, telles que : faciliter le départ de l'enfant dès que les parents peuvent venir le récupérer, lui laisser le libre choix des activités, le droit de ne rien faire, adapter les propositions à sa tranche d'âge, créer des espaces de discussion avec les enfants sur leurs attentes concernant les activités, voire le fonctionnement du périscolaire, etc.
- ✗ Tout ne se joue pas dans le temps périscolaire ; ce temps est complémentaire aux autres temps de vie de l'enfant : le temps de l'école qui se réorganise dans le cadre de la loi ; le temps de la famille, etc.
- ✗ Il y a déjà des objectifs attribués par le PEL et par le projet pédagogique à l'action périscolaire ; il s'agit aujourd'hui de les articuler avec les autres temps.
- ✗ Un des enjeux est de développer une logique de parcours éducatif accessible à tous les enfants

1 – Les objectifs éducatifs relatifs aux enfants

- ✗ Permettre à l'enfant la découverte et le développement de ses goûts, sensibilité, aptitudes...
→ Proposer un panel diversifié d'activités (ici : sport, culture, création, sensoriel, ...)
- ✗ Développer la confiance en soi, l'estime de soi et l'autonomie
→ Mettre chaque enfant en situation de réussite à travers les activités proposées.
- ✗ Favoriser l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté et aussi de l'apprendre ensemble,
→ Donner des clés à l'enfant pour la discussion, pour l'initiative, pour l'intégration des règles, le respect de l'autre, la co-opération... Dans le cadre des activités, les enfants pourront être mis en situation de respecter la parole ou la pratique des autres enfants, mais aussi d'échanger leurs savoir-faire.
- ✗ Inviter à l'ouverture au monde, à commencer par la ville et ses acteurs, ses événements
→ Inscrire certaines propositions d'activités dans le contexte local et l'actualité ; par exemple le carnaval, l'offre associative locale, la kermesse de fin d'année, ..

2 – Les objectifs relatifs aux relations entre acteurs de l'éducation

- ✗ **Créer une cohérence entre les temps et leurs offres**
 - éviter les redondances, ne pas faire concurrence
 - favoriser les résonances, les actions qui permettent de conforter celles du partenaires
 - s'informer mutuellement des projets, des fonctionnements que chaque partenaire développe, des contraintes et des leviers qu'il identifie

* **Se permettre une interpellation réciproque au sujet d'un enfant**

- suggérer de proposer à l'enfant de participer à tel ou tel atelier
- suggérer des idées d'actions
- faire retour sur ce qui se dit, se passe, les progrès, les difficultés exprimées par l'enfant d'un temps sur l'autre

« on ne voit pas l'enfant de la même manière ; il ne se comporte pas forcément de la même manière dans les différents lieux. ; nous n'avons pas toujours le temps de faire .. »

IX - LE PLAN MERCREDI

Au regard de la structuration de l'action enfance sur la commune de Corbas, la mise en place d'un Plan mercredi se déploie dans le droit fil de la dynamique et des objectifs engagés dans le cadre du PEDT précédent ainsi que du nouveau. L'organisation a été présentée ci-dessus. La gouvernance du Plan Mercredi sera la même : un pilotage partagé avec les parents, la CAF, la DDCS et l'EN et une coordination par la commune. Il s'agit maintenant de mettre un focus sur la déclinaison du projet le mercredi au regard de ce Plan Mercredi.

OBJECTIFS VISÉS

1 – Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Articulation du Plan Mercredi avec les dispositifs existants

Fort d'une longue histoire partenariale, le plan mercredi de la ville de Corbas s'inscrit naturellement dans le projet éducatif global autour duquel les partenaires locaux sont d'ores et déjà rassemblés, à savoir le PEL et le PEDT.

Le PEL décline l'esprit et les finalités générales accordées à la politique éducative municipale, de la naissance des enfants jusqu'à leur âge adulte. Le PEDT est le socle autour duquel les objectifs éducatifs ont été coconstruits avec les partenaires. Il définit les intentions éducatives attribuées aux temps périscolaires, en écho aux préoccupations et projets d'école. Le comité de pilotage de mai 2018, en amont de l'annonce du Plan mercredi, validait le principe d'une insertion des projets d'école et projets pédagogiques des accueils de loisirs au PEDT afin de fonder les « chantiers » à mettre collectivement en œuvre à partir de ces projets.

Le Plan Mercredi permet d'étendre cette démarche au temps du mercredi, donnant une cohérence d'ensemble et s'appuyant sur les acquis pré-existants de ces objectifs partagés.

Axe des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires

Le travail collectif autour de l'élaboration du PEDT avait ainsi déjà permis d'identifier les intersections des projets respectifs.

- Ainsi la question du « vivre ensemble », dans toutes ses déclinaisons liées à l'âge des enfants, est au cœur des préoccupations de chacun, et est au centre du projet pédagogique du mercredi,
- Le développement des enfants en tant que sujet, comme base sur laquelle les apprentissages scolaires pourront s'appuyer, est activement repris dans les projets proposés en accueil de loisirs : la découverte de sa personnalité, de ses goûts, mais aussi le renforcement de la confiance en soi... font ainsi partie des fils conducteurs du projet du mercredi.
- La formation du citoyen, par des actions adaptées à l'âge des enfants : expérimentation de la participation au sein des accueils périscolaires, la découverte de son environnement proche sont, pour finir, partie intégrante du projet du mercredi.

A moyen terme, il a été convenu d'approfondir le travail à partir des différents projets (école, accueils de loisirs), de faire émerger quelques objectifs concrets transversaux et évaluables.

Modalités de concertation

Au-delà du dispositif de pilotage précédemment exposé, voici les pistes de développement (non exhaustives) qui sont proposées pour renforcer la continuité éducative entre les différents temps (scolaire – péri et extrascolaire). Les modalités seront définies et régulées en comité de pilotage et en comité technique PEDT – Plan Mercredi :

- Inscription du mercredi à l'ordre du jour des rencontre ville- parents d'élèves, tout comme l'est déjà le périscolaire du soir.
- Présentation des projets pédagogiques des ALSH en conseil d'école et des projets d'école au comité de pilotage du PEL – PEDT – Plan Mercredi
- Rencontres animateurs référents (directeurs accueil de loisirs) – équipes enseignantes autour du projet global et du fonctionnement
- Rencontres animateur – enseignant sur un projet spécifique, une action
- Participation des animateurs référents aux équipes éducatives
- Temps d'échanges autour de la situation d'un enfant
- Mise en place d'une cellule « intermétiers » autour de situation d'enfants en difficulté ou mettant les acteurs en difficulté

2 – Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Mixité sociale

- L'accueil du mercredi étant organisé sur un site dédié, extérieur aux écoles, il rassemble l'ensemble des enfants des écoles corbasiennes. Les différents quartiers de Corbas se retrouvent durant cette journée.
- La tarification est modulée selon le quotient familial, sur une amplitude importante (QF 300 – QF 2300) afin de permettre d'ajuster les prix au plus près des possibilités de familles : de 2,51€ la demi journée à 5,01€ la journée + repas pour le QF 300 et de 10,12€ la demi journée à 20,24€ la journée + repas pour un QF supérieur à 2300. Le modèle du taux d'effort a été appliqué pour éviter les effets de seuils et proposer une progressivité linéaire des tarifs.
- L'information aux familles décrite précédemment est aussi soignée en ce sens. Les programmations sont diffusées à tous les parents concernés par l'une des activités proposées par la DEJS. Elles sont aussi transmises à l'équipe de polyvalence de secteur de la Métropole afin qu'elles puissent relayer l'information auprès des familles qu'elles accompagnent, de manière adaptée à leurs besoins.

Les passerelles

La réussite de l'accueil de tous les enfants passe aussi par la qualité de la première prise de contact avec les enfants eux-mêmes.

De la petite enfance à l'enfance...

Des passerelles sont organisées deux fois par an avec l'EAJE Les Petits Gônes qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans. La passerelle consiste à accueillir les enfants des Petits Gônes durant une demi-journée au centre de loisirs où les enfants de 3 et 4 ans des Alouettes leur font visiter le lieu et les intègrent dans leurs activités.

Les enfants participants ont au préalable été identifiés auprès des parents par un questionnaire préalable demandant si Les Alouettes sont une solution de garde envisagée par eux.

Environ une dizaine d'enfant participent à chaque séance.

De l'enfance à l'adolescence...

A chaque vacances scolaires, des actions passerelles sont proposées aux enfants de 10 à 12 ans des Alouettes . Ils sont invités à participer à une journée du Point Accueil Jeunes, le centre de loisirs 12 – 17 ans de Corbas.

L'accueil des enfants à besoin particuliers

L'accueil de loisirs du mercredi, tout comme celui des soirs d'école, accueille des enfants porteurs de handicap (reconnus par la MDPH ou non) ou présentant des troubles du comportement.

** Une approche inclusive*

A ce titre, en amont de dispositifs spécifiques concernant le public porteur de handicap ou ayant des troubles du comportement, les modalités d'accueil de « droit commun » ont été pensées pour œuvrer à l'accueil de tous les publics.

– Par une souplesse dans les temps d'accueil

En effet, l'accueil de loisirs du mercredi permet de n'inscrire son enfant que le matin ou l'après midi, avec ou sans le temps du repas. Des accueils échelonnés larges permettent par ailleurs une grande amplitude dans les horaires d'arrivée et de départ. A noter que ces accueils échelonnés correspondant aux horaires du périscolaire dans les écoles, la structuration de la semaine est configurée sur un rythme identique durant les 5 jours « ouverts ». NB : l'accueil échelonné du mercredi matin s'étend jusqu'à 9h.

– Par une souplesse dans la régularité de l'inscription

En terme de fréquence, il n'y a aucune obligation d'inscription régulière. L'enfant peut n'être inscrit qu'une fois par mois ou irrégulièrement selon les contraintes de la famille ou les besoins de l'enfant.

– Par une souplesse dans « l'entrée » en activité

Il est possible, pour une enfant à besoin particulier, d'aménager sa participation à une activité.

** Une approche adaptée et coconstruite*

Pour autant, à ce jour, il est nécessaire d'apporter des réponses spécifiques en complément de cette structuration globale. Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs prévoit ainsi des modalités d'accueil adaptées, basées sur une concertation :

– *un rv spécifique préalable* est proposé aux parents afin de pouvoir envisager conjointement les modalités d'accueil les plus adaptées, de partager les conseils sur l'attitude à adopter en cas de crise, de demander l'autorisation pour les services de se mettre en lien avec les professionnels en charge du suivi de l'enfant (CMP, éducateur, médecin, etc..)

– *une formation de l'ensemble des agents* intervenants dans les accueils de loisirs est en cours de conception. Cette formation, alliant apport théorique et analyse de la pratique, a pour vocation de refonder le socle de nos pratiques dans une logique inclusive et de permettre la formalisation d'un projet écrit qui soit partageable avec tous. Au regard du

turn-over des animateurs, il s'agira ensuite d'entretenir cette vision et ces compétences par un appui formatif ou de supervision continu.

– la question d'animateur en renfort (en surplus du taux d'encadrement) est à l'étude. Le lien avec les AVS et AESH reste une question entière : comment pouvoir en bénéficier sans que cela soit au détriment du temps scolaire ? L'enjeu est double : de moyen mais aussi de cohérence et de continuité entre les différents temps.

Sur ce sujet, nous interpellons la Métropole et l'Education Nationale.

* *La prise en compte des enfants présentant des troubles sans être (encore diagnostiqué).*

Une difficulté à traiter dans l'approche partenariale du handicap est la suivante : une grande partie des enfants pouvant nécessiter un accueil personnalisé ne sont pas (encore) identifiés par la MDPH. Le chemin du diagnostic, de la reconnaissance et l'acceptation du handicap peut être long. Il est fréquent que l'accueil de loisirs soit témoin, voire participant, de ce processus que doit suivre la famille.

Parler d'accueil du handicap dans les accueils de loisirs recouvre donc plus que l'accueil d'un enfant dont les besoins sont déjà compris et pris en compte. Il s'agit aussi de l'accompagnement, de la « négociation » des modalités d'accueil avec des parents souvent démunis voire dans le déni ou la dissimulation de la difficulté, par peur que l'enfant ne soit pas accueilli.

Les moyens à déployer sur cet aspect sont souvent plus importants car la coopération famille – animateurs n'est pas encore établie et ils ne sont pas pris en compte aujourd'hui puisque l'évaluation s'appuie sur les données MDPH.

Sur ce point-là, nous sommes demandeurs de soutien vis à vis de la Métropole.

* *La liaison avec les acteurs scolaires – périscolaires des jours d'école et périscolaire du mercredi.*

L'équipe d'animateurs étant commune aux différents temps périscolaires, le lien et le suivi de l'enfant est facilité. Le lien avec les enseignants est mis en place depuis longue date, au sein de chaque école. Des échanges informels aux temps plus officiels. La participation aux équipes éducatives lorsque l'enfant est présent au temps périscolaire est demandée. Cette option n'est pas encore systématique. Elle gagnera à être réaffirmée.

Enfin, il reste à confirmer une démarche toute nouvelle concernant le suivi de situation d'enfant non identifiés en temps scolaire mais nécessitant un accompagnement spécifique en temps périscolaire (par exemple lorsque la structure, plus fluide, moins contrainte, les met en inquiétude/angoisse et génère des crises). Nous envisageons la mise en place d'un groupe de travail mobilisable à l'initiative du service éducation.

3 – Mise en valeur des richesses des territoires

La ville de Corbas a la chance d'être dotée de ressources culturelles, sportives et naturelles de qualité. L'accueil de loisirs s'inscrit de tout temps dans ce réseau partenarial riche. Avec :

- le centre culturel qui héberge les écoles municipales de musique, d'arts plastique, la médiathèque et le théâtre, ainsi que les associations locales.
- l'école municipale de sport, les associations sportives et des équipements sportifs de qualité.
- un site naturel « Les Grandes terres » pouvant accueillir des animations pédagogiques,

- et une implantation de l'accueil de loisirs au milieu d'un parc de loisirs alliant espaces nature et équipements de loisirs plein air adressés aux enfants et aux jeunes.

Le projet pédagogique prend en compte ces différentes ressources et les mobilise dans le cadre de ses activités.

L'enjeu n'est pas seulement de bénéficier de la qualité de leurs services, mais aussi de faire découvrir ces ressources aux enfants afin qu'avec leurs familles, ils puissent s'en saisir eux-mêmes.

Concernant la participation des habitants, des agents municipaux, leur implication est favorisée dès que possible, notamment dans la contribution à l'animation d'activités (jardinage,...).

4 – Le développement d'activités éducatives de qualité

Type d'activités proposées aux enfants le mercredi par l'accueil de loisirs les Alouettes

De manière à renforcer les objectifs du Plan mercredi, les Alouettes mettent en œuvre des projets sous forme de cycles auxquels les enfants peuvent s'inscrire :

- Projet médiathèque
 - Ateliers lecture par les enfants et les adultes - la thématique est choisie en lien avec celle de la période d'accueil périscolaire.
 - Découverte des services multimédia de la médiathèque (tablette et jeux éducatifs)
 - Création d'un jeu de plateau
 - Projet construit à l'année – une séance toutes les 3 semaines.
- Projet intergénérationnel
 - Echange entre l'EHPAD de Corbas et les Alouettes
 - Partage de temps de lectures, jeux de société, au centre de loisirs ou à l'EHPAD
 - *Projet annuel – une séance tous les 15 jours*
- Festival d'animation
 - Création de films d'animation
 - Participation à la projection collective de l'ensemble des films
 - Accueil des autres groupes et des parents lors de la projection à Corbas
 - *Projet biannuel (une année: la création – une année : la diffusion)*
- Projet École Municipale des Sports
 - Ateliers d'éveil sportifs à l'attention des 4 – 5 ans
 - Découverte d'une pratique sportive différente selon le cycle
 - *Nouveau projet – démarrage courant 2018.2019 – cycles d'environ 7 séances*
- Projets Nature et environnement
 - Animations découverte de la nature et de son environnement proche sur le site naturel des Grandes Terres, en appui sur les associations labellisées d'Éducation au Développement Durable par la métropole de Lyon.
 - Projet Jardin (et compost)
 - Un jardin est entretenu par un groupe d'enfants dans l'enceinte de l'accueil de loisirs. La gestion d'un compost est mise en place depuis maintenant un an et

fait le lien avec la restauration ainsi qu'avec les personnes âgées dans le cadre du projet intergénérationnel.

- **Projet spectacle**
 - Accueil de spectacles du centre culturel avec déclinaison de la thématique autour de ce projet durant les semaines précédentes dans le cadre de l'ALSH.
 - *Projet lié à la programmation du centre Culturel de Corbas – Cycles d'une durée moyenne de 7 séances.*

- **Projet carnaval**
 - Préparation et participation au carnaval organisé sur la commune par les associations locales
 - réalisation de décors, de déguisement et participation au défilé
 - *Projet annuel, d'environ 7 séances*

Comme le laisse présager la présentation ci-dessus, les sorties liées à chaque projet se déroulent majoritairement sur le territoire de la commune.

Ces projets ci-dessus sont ceux existant au lancement du Plan Mercredi ; ils sont susceptibles d'évoluer au fil du temps et du travail partenarial autour du Plan Mercredi.

Fondement de la participation des enfants sur le libre choix, selon leurs aspirations, leurs attentes et leurs besoins

La journée aux Alouettes est construite de manière à laisser des temps de respiration aux enfants. « Le mercredi est un temps de relâche ». L'accueil échelonné du matin, le temps de jeu libre avant le repas, le temps calme d'après repas et le départ échelonné sont des espaces-temps construits sur le modèle classique de l'accueil de loisirs, où différents espaces d'activité sont proposés aux enfants. Ceux-ci s'y rendent selon leur envie et leur état de fatigue ou d'énergie.

La participation aux activités plus structurées (dans le temps autour d'un projet ou autour d'un collectif de la même tranche d'âge) est discutée avec eux. Les animateurs ont à coeur de « construire » la motivation des enfants afin qu'ils ne subissent pas les projets.

En l'occurrence, afin de préserver la fonction « relâche » du mercredi dans le déroulement de la semaine, le choix a été fait de ne pas obliger les enfants à s'inscrire dans un cycle « projet ». Chaque mercredi, des activités trouvant leur aboutissement sur la journée elles-mêmes seront proposées. Certains projets seront organisés sur une fréquence spécifique, par exemple, pour la médiathèque, le RV projet a lieu toutes les trois semaines, laissant ainsi aux enfants la possibilité de vivre des choses avec d'autres enfants et sur d'autres thématiques entre les deux.

LES MOYENS

Les mêmes que ceux décrits dans le corps du PEDT.

LES LOCAUX

Les locaux, contrairement aux accueils périscolaires des soirs d'école, sont dédiés à l'activité centre de loisirs. Ils ne donnent pas lieu à un partage avec les enseignants et les temps scolaires.

Ceci facilite grandement l'aménagement adapté au fonctionnement de l'accueil, avec des espaces identifiés pour chaque type d'activité ou tranche d'âge.

Le changement de rythme attendu du mercredi est aussi spécifique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 19/12/2018
Affiché le 
facilité par cet espace
ID : 069-216902734-20181213-VILLE_2018DL124-DE

X – L'ÉVALUATION DU PEDT ET DU PLAN MERCREDI

Le souhait étant d'ancrer le Plan Mercredi dans la dynamique globale du PEDT, l'évaluation proposée couvre l'ensemble du projet et des actions périscolaires.

L'évaluation portera sur les objectifs...

- Mise en place des temps de concertation prévus pour assurer la continuité éducative
- Evolution de l'offre existante vers cette continuité éducative

... Sur les actions ...

- Nombre de projets mis en place
- Liens de chaque projet avec les projets d'école
- Atteinte des 4 axes du Plan Mercredi

... Et sur l'impact auprès des enfants :

- Ce niveau d'évaluation étant plus ardu, il nécessitera un travail préalable de définition et certainement un suivi au plus près de chaque projet.

ANNEXE 1 : LES PROJETS D'ECOLE 2017 -2020

Si le PEDT est un espace d'articulation, de mise en cohérence et de construction de la continuité éducative, il est important que les projets propres à chaque acteur soient connus de tous.

Il semble donc utile de rappeler ici les grandes orientations 2017-2020 des projets d'école afin que chaque partenaire du PEDT les connaisse. Ces orientations se structurent autour de 4 axes :

× Parcours maternelle

J. Prévert :

- Organiser la liaison GS/CP en mettant en place des ateliers de décloisonnement,
- Développer les situations d'apprentissage permettant l'interactivité entre les élèves.

M. Curie :

- Ouverture de la classe à l'ensemble de l'école pour aider l'enfant à devenir élève,
- Poursuite de la mise en place des projets communs en maternelle et enrichissement des liaisons maternelle-élémentaire.

J. Jaurès :

- Construction d'une progression en graphisme,
- Amélioration du vocabulaire en situation.

× Parcours de réussite scolaire

J. Prévert :

- Développer la coopération à travers les travaux de groupe pour passer du vivre ensemble à l'apprendre ensemble,
- Harmoniser les pratiques pédagogiques et les outils utilisés.

M. Curie :

- Valorisation des réussites et mise en confiance des élèves pour les aider à se construire comme personne singulière,
- Amélioration de la mise en place des aides existantes (vers plus de différenciation, PPRE, PAP,...).

J. Jaurès :

- Méthodologie (utilisation des outils, méthode de travail, ...),
- Mise en place d'une progression en vocabulaire (par thème par cycle afin de garder une trace écrite).

× Parcours citoyen

J. Prévert :

- Améliorer la gestion des conflits en ritualisant des messages clairs et la médiation entre élèves,
- Mettre en place des conseils de classe et un conseil de niveau de l'école avec des représentants pour chaque classe.

M. Curie :

- Poursuite des projets relatifs à la citoyenneté et éco-citoyenneté avec les différents partenaires,
- Responsabilisation des élèves et co-éducation avec les familles.

J. Jaurès :

- Harmonisation des règles avec le périscolaire,
- Education au développement durable

✕ **Parcours d'éducation artistique et culturelle**

J. Prévert :

- Redonner au parcours culturel toute sa place en réactivant les tableaux de suivi et en veillant à l'utilisation effective du passeport artistique et culturel.

M. Curie :

- Mise en place pérenne du partenariat avec les différents acteurs du Polaris et intervenants extérieurs dans les différents domaines culturels et artistiques,
- Réactivation du cahier culturel.

J. Jaurès :

- Augmenter le nombre de visites d'expositions en arts visuels,
- Mise en place d'un outil de suivi culturel.

ANNEXE 2 : LE PROJET PEDAGOGIQUE DES MERCREDIS 2018 – 2019

**ANNEXE 3 : LE PROJET PEDAGOGIQUE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES
LES JOURS D'ECOLE - 2018 – 2019**